

## VOLET SPECIFIQUE

### UNIVERSITE JEAN MOULIN – LYON 3

#### I- Les axes transversaux appelés à se développer dans le cadre de la ComUE UdL

*I-1- Etre un acteur essentiel du pôle SHS du site de Lyon-Saint-Etienne*

*I-2- Jouer un rôle clé dans le rayonnement international de l'UDL, en particulier dans le cadre de la francophonie et de l'Alliance internationale*

*I-3- Mobiliser fortement les équipes et les personnels sur des projets partagés et renforcer la dynamique de recherche du site, en particulier dans le cadre de l'IDEX*

*I-4- Participer à l'offre de formation des personnels existante au niveau du site de l'UDL*

*I-5- Assurer une contribution active aux réflexions menées par les 7 commissions thématiques de la COMUE, et aux réponses élaborées en commun aux appels à projets nationaux*

#### II- La formation

*II-1- Inscire l'offre de formation de niveau licence (L, LP, IUT) dans la politique de site*

*II-2- Maintenir l'exigence d'un haut niveau disciplinaire*

*II-3-Accentuer la professionnalisation de la formation en renforçant les liens avec le monde socio-professionnel*

*II-4-Promouvoir l'internationalisation des formations et garantir des formations délocalisées de qualité*

*II-5-Accompagner le développement de la pédagogie numérique (production de contenus numériques (MOOC...), aménagement d'espaces numériques pédagogiques collaboratifs*

*II-6- Développer une démarche d'accompagnement « individualisée » des étudiants*

*II-7- Développement de la politique des bibliothèques universitaires*

#### III- La recherche

*III-1- Faire évoluer le Service général de la recherche vers une Direction de la recherche*

*III-2- Poursuivre et renforcer le pilotage de la recherche et la structuration des équipes de recherche*

*III-3- Consolider la capacité à lever des financements externes de la recherche : poursuivre le soutien et l'accompagnement des chercheurs pour construire des projets collaboratifs structurants et autofinancés (projets européens, ANR, partenariats industriels...)*

*III-4-Mettre en place à l'échelle de l'établissement et du site un Système d'Information Recherche efficient et partagé*

#### IV- La gouvernance

*IV-1-Accroître la mise en œuvre d'une démarche qualité (politique sociale, culture de projet, réorganisation, cellule de contrôle interne)*

*IV-2- Poursuivre la démarche de professionnalisation des personnels via la formation continue*

*IV-3- Rechercher de nouveaux espaces immobiliers (dans le cadre de la COMUE et en dehors)*

*IV-4- Poursuivre les actions de rapprochement et de collaboration avec Lyon 2*

#### Récapitulatif des jalons de la trajectoire de Lyon 2

**Annexe financière**

**Indicateurs de performance**

**Annexe formation et recherche**

L'université Jean Moulin Lyon 3 se veut créatrice de sens et d'avenir pour la société. Elle aspire, par la mobilisation de ses domaines de compétences, à devenir un creuset d'où peuvent émerger, par la formation de ses étudiants, la production des savoirs et la qualité de sa recherche, des réponses innovantes aux attentes et enjeux sociétaux. Cet objectif, qui répond à la responsabilité sociétale de l'université, passe par l'articulation de la recherche et des formations avec les attentes du monde socio-économique. Sans rien céder de leurs exigences méthodologiques et disciplinaires, les enseignants-chercheurs de l'université Jean Moulin Lyon 3, université pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales, sont ouverts à toutes les disciplines pour questionner de manière large le monde en relation avec la cité, les entreprises, les associations, les institutions culturelles... Face aux changements rapides de nos sociétés, l'université apporte ses compétences et sa vision à long terme, et les conjugue avec le pragmatisme du monde économique. C'est avec cette approche qu'elle forme et professionnalise ses étudiants, à la fois pour faciliter leur insertion professionnelle et pour leur permettre de répondre, en acteurs éclairés et responsables, aux enjeux du monde actuel.

Par ailleurs, le projet d'université s'opère par ailleurs, le projet d'université s'opère dans un contexte contraint, avec pour l'université un taux d'encadrement qui reste parmi les plus bas de France en dépit d'un effort important du ministère qui a attribué 104 emplois nouveaux depuis 2013. Cette situation nécessite d'inventer des solutions innovantes en termes de fonctionnement et de financement. Cela passe notamment par le recours à une organisation en mode projet, dans une logique d'ouverture et de travail collaboratif avec les partenaires académiques et socio-économiques. Outre le décloisonnement des disciplines destiné à favoriser la transdisciplinarité et l'émergence de projets collaboratifs de formation et de recherche, l'Université Jean Moulin Lyon 3 entend rapprocher ses catégories de personnel au sein d'équipes projet réunissant administratifs et enseignants. Cette approche de mixité des compétences de tous les personnels de l'université favorise le dialogue et le partage de solutions originales. L'Université Jean Moulin Lyon 3 a l'ambition d'être un acteur majeur dans l'environnement universitaire et socio-professionnel à l'échelle régionale, nationale et internationale afin d'assurer son développement, à la fois pour elle-même et pour chacune des entités qui la constituent, composantes, unités de recherche, équipes de formation... Pour jouer ce rôle d'interface et de catalyseur sur son territoire, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole Lyonnaise, le site de Bourg-en-Bresse, l'université s'appuie sur le dynamisme de la COMUE Université de Lyon (UdL) dont elle est un membre actif. Dans le cadre de cet engagement au sein de l'UdL, l'Université Jean Moulin Lyon 3 entend poursuivre ses actions de rapprochement avec l'Université Lumière Lyon 2, tant dans le domaine des formations et de la recherche que dans celui des thématiques administratives et techniques.

## **I- Les axes transversaux appelés à se développer dans le cadre de la ComUE UdL**

### ***I-1- Etre un acteur essentiel du pôle SHS du site de Lyon-Saint-Etienne***

L'Université Jean Moulin Lyon 3 entend non seulement être moteur dans tous les domaines d'activités du site (formation initiale et continue, recherche, relations internationales, gouvernance et administration de l'UdL), mais aussi développer son action au niveau des collectivités. Elle pense son ouverture comme une ouverture vers la société dans une logique de décloisonnement visant à assurer la promotion des Sciences Humaines et Sociales (SHS).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 favorisera toutes les formes de mutualisation dès lors qu'elles porteront une valeur ajoutée pour la formation et/ou la recherche publiques. A titre d'exemple, le travail sur la mutualisation des achats au sein de l'UdL montre la voie à suivre ; celui conduit par les Vices Présidents CFVU (Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire) des quatre universités indique les marges de progression en matière de formation. Ainsi, le rapprochement des formations de Lyon 3 avec celles de Lyon 2 sera poursuivi. Le projet MILC (Maison Internationale des Langues et des Cultures de Lyon 2 et Lyon 3), dont l'Université Jean Moulin Lyon 3 a pris la maîtrise d'ouvrage et assure la gestion de site et l'exploitation technique, est exemplaire de ce que les deux universités peuvent construire pour les SHS.

***I-2-Jouer un rôle clé dans le rayonnement international de l'UDL, en particulier dans le cadre de la francophonie et de l'Alliance internationale***

Le développement international de l'Université Jean Moulin demeure une priorité, mais il sera à la fois sélectif et partenarial. Ce développement international, qui a bénéficié largement aux formations, notamment aux formations délocalisées, mettra davantage l'accent sur la recherche. Là aussi, le mode projet sera privilégié pour parvenir à des co-constructions d'envergure européenne ou mondiale. L'objectif est d'être de plus en plus visible sur les domaines de compétences de Lyon 3, en étant plus largement présents dans l'octroi des projets, ce qui impose de se situer dans le cœur de cible des appels à projets (AAP). C'est la poursuite d'une stratégie de développement de projets coopératifs qui permettra d'atteindre cet objectif.

Au-delà des zones historiquement définies comme prioritaires (Europe, Amérique du Nord, Afrique), l'université a clairement défini les zones où elle entend être université de référence pour le site – c'est le cas par exemple de Sao Paulo (projet de double licence PITES dans le cadre d'une AAP d'amorçage UdL Palse / USP), de Shanghai et du Canada – et mettra les moyens nécessaires à la mise sur routes des projets avec ces zones (par exemple, dans le cadre du projet « Mémoire et reconstruction nationale »). Par ailleurs, elle continuera de mener son projet de soutien à l'Université française d'Arménie (UFAR).

Lors de la transformation de l'Iframond (Institut pour l'Étude de la Francophonie et de la Mondialisation) en Institut International pour la Francophonie (2IF) en 2014, mission a été donnée à ce dernier d'inscrire les actions francophones au niveau de l'UdL pour rayonner à l'international et répondre aux défis de la mondialisation. A cet effet, le nouveau site de l'institut a été ouvert en 2015 directement sur le site de l'UdL. La stratégie de la francophonie au sein de l'UdL conduite par l'institut sera organisée autour de 3 axes :

- Mise en place d'un site de ressources <https://2if.universite-lyon.fr/>, dont l'objectif est de rendre visible l'UdL sur le web et au-delà et d'être efficace en donnant une place aux ressources produites sur ce thème par les universitaires lyonnais.
- Evolution du DU « Francophonie et Mondialisation » en « Francophonie et Culture : outils du développement local » ; ce DU s'adresse à des cadres et élus d'administration territoriales, principalement africains, et deviendrait un DU de l'UdL.
- Rénovation de la revue de l'institut (revue internationale des mondes francophones), dont la ligne éditoriale est réécrite autour d'études transdisciplinaires en SHS sur la francophonie.

***I-3- Mobiliser fortement les équipes et les personnels sur des projets partagés et renforcer la dynamique de recherche du site, en particulier dans le cadre de l>IDEX***

Les établissements de l'UdL sont les partenaires naturels de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dont le développement est lié à celui du site. Les projets initiés par Lyon 3 et pilotés par des membres de sa direction sont systématiquement proposés aux partenaires, afin de contribuer au rayonnement du site. C'est le cas de l'entrepreneuriat étudiant : dans ce contexte, l'Université Jean Moulin Lyon 3 fait l'acquisition du foncier, finance une partie du projet en complément du CPER et opère la réhabilitation de la « maison du Directeur », à proximité immédiate de la Manufacture des Tabacs, en vue d'y loger, au bénéfice de l'ensemble du site, le volet E-Fabrique de la Fabrique de l'innovation, dédié à l'entrepreneuriat étudiant. Elle est également à l'initiative de la structure fédérative d'économie gestion. C'est aussi le cas du projet de site majeur « Santé Globale », ainsi que du site Montluc que l'université est en train d'acquérir dans l'objectif de développer les projets « Mémoire et reconstruction nationale » et « Maison des assurances ».

Lyon 3 apporte ainsi sa contribution à la société de demain dans le cadre de l'UdL en contribuant fortement à la construction de l>IDEX. Des défis vitaux pour l'avenir, au cœur de la mission de service public, sont à relever :

- Comprendre les ressorts et dynamiques des grands enjeux sociétaux et les problématiser à travers une recherche fondamentale et appliquée d'excellence dans les différents champs disciplinaires ;
- Faire émerger des solutions pour l'avenir par la participation active à de grands projets interdisciplinaires, fédérateurs et transcendant largement les frontières des SHS en croisant santé, écologie, innovation, entrepreneuriat, transculturalité, mondes urbains, ou encore mémoire des traumatismes de nos sociétés contemporaines, autant d'éléments qui figurent dans le projet IDEX et placent les SHS au cœur de la démarche d'excellence.

- Contribuer au démarrage des collèges académiques, pièce maîtresse de la construction de l'IDEX et de la structuration du site de Lyon-Saint-Etienne.

#### ***I-4- Participer à l'offre de formation des personnels existante au niveau du site de l'UDL***

Le Bureau de l'Université de Lyon a identifié des points d'amélioration du fonctionnement inter-établissements dans le but de développer la qualité des services rendus, en assumant une convergence vers les meilleures pratiques professionnelles observées sur le site. L'université Jean Moulin Lyon 3 s'est vu confier dans ce cadre la mission de favoriser la cohérence et l'harmonisation de l'ensemble de l'offre de formation des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques des établissements membres et associés, relevant du MENESR et de l'UdL. Dans un contexte en constante évolution, le maintien de la qualité d'un service public efficace dépend notamment de l'actualisation des compétences des agents qui concourent à sa mise en œuvre. Engager une véritable politique de formation professionnelle tout au long de la vie, associée aux objectifs stratégiques de la politique de site de l'université de Lyon apparaît donc comme un enjeu majeur. Cette offre de formation des personnels se traduit par la mise en ligne d'un catalogue des formations mutualisées, résultant pour l'essentiel des besoins exprimés par chaque établissement partenaire avec pour objectifs de proposer une offre plus large et plus complète, de favoriser les interactions entre les différents publics et de permettre l'échange de bonnes pratiques ainsi que la création de véritables réseaux professionnels. Ainsi la formation des personnels BIATSS contribuera-t-elle à la cohésion d'ensemble du site de l'UdL.

#### ***I-5- Assurer une contribution active aux réflexions menées par les 7 commissions thématiques de la COMUE et aux réponses élaborées en commun aux appels à projets nationaux***

Dans le cadre de la commission thématique Numérique de la COMUE, l'université Jean Moulin Lyon 3 est active dans les choix d'orientation et de scénarios des grands projets de site pour ce volet. En particulier, ses réflexions portent sur les grands projets de services ou d'infrastructures incluant une dimension numérique : le Centre de Développement et d'Innovation Pédagogique (CDIP), le réseau métropolitain ResCOM qui succédera à LyRES, la mutualisation inter-établissements des infrastructures informatiques, l'étude d'un système d'information décisionnel.

## **II- La formation**

### ***II-1-Inscrire l'offre de formation de niveau licence (L, LP, IUT) dans la politique de site***

Les statuts de l'UdL impliquent le développement des partenariats de formation à l'échelle du site avec les objectifs suivants : offrir un espace de gestion partagé des diplômes mutualisés et enrichir l'offre de formation accessible aux étudiants du site.

Dans cette optique, l'université développera les formations à haut degré de transversalité ou de disciplinarité. La synergie entre formations de sciences humaines et formations de sciences dures sera recherchée pour mener à bien un projet de diplôme innovant porté par les établissements du site. Il s'agira en outre d'associer autour de différents pôles de formation l'ensemble des établissements intervenant dans un champ disciplinaire donné en associant leurs forces. Ce sera un moyen de renforcer la visibilité des secteurs de formation particulièrement actifs sur le site. Une telle stratégie est de nature à promouvoir la capacité des sciences humaines à œuvrer pour une meilleure connaissance des enjeux sociétaux auprès des publics scientifiques et à former des scientifiques aux problématiques liées à l'Éthique, au Droit, au Management, à la Gestion, aux Lettres, Sciences Humaines et aux Langues.

### ***II-2- Maintenir l'exigence d'un haut niveau disciplinaire***

L'établissement poursuivra son développement en assurant l'excellence de ses formations dans tous les champs disciplinaires couverts par ses 6 composantes (Faculté de Droit, IAE, IUT, Faculté de Philosophie, Faculté des Lettres et Civilisations, Faculté des Langues). Il s'agira de renforcer l'adossement des formations à la recherche dès la licence et de miser sur les points forts de la recherche sur le site. Cela suppose qu'on conserve un poids significatif aux enseignements disciplinaires dans les maquettes et que la

formation puisse valoriser l'acquisition des connaissances en lien avec la maîtrise de savoir-faire et la démarche compétences.

### ***II-3- Accentuer la professionnalisation de la formation en renforçant les liens avec le monde socio-professionnel***

La professionnalisation des formations nécessite de développer les liens avec les réseaux socio-économiques, notamment en institutionnalisant la présence des professionnels dans les comités de perfectionnement des diplômes, en travaillant les relations avec les réseaux de diplômés et en poursuivant l'intégration des partenaires les plus impliqués dans les différents conseils de l'université.

L'établissement renforcera encore le caractère professionnalisant de son offre de formation. Dans le cadre du Plan Réussite en Licence, l'accent sera mis sur le premier cycle universitaire qui comportera des éléments de pré-professionnalisation permettant la maturation du projet professionnel, et assurera à l'étudiant qui le souhaite la possibilité d'acquérir une qualification professionnelle. En master, il conviendra de systématiser la pratique de l'expérience en milieu professionnel, en valorisant toutes les formes d'engagement, en entreprise, en association ou au sein d'un laboratoire de recherche. Enfin, en vue de renforcer la vocation professionnalisante du doctorat, il apparaît essentiel de valoriser l'ensemble des compétences mises en œuvre dans la réalisation de la thèse.

Afin d'assurer le développement et la visibilité de la professionnalisation, l'université s'appuiera sur la mise en œuvre de la démarche « compétence » au sein de l'établissement, à la fois en sensibilisant les étudiants et les équipes pédagogiques à cette démarche, et en délivrant aux professionnels un message clair sur l'articulation entre compétences disciplinaires et compétences professionnelles.

L'université entend aussi favoriser le développement des diplômés en apprentissage et en alternance co-construits avec le monde professionnel. En s'appuyant sur les relations approfondies avec les professionnels, le développement de l'offre de formation continue sera poursuivi en lien avec les partenaires et en réponse à leurs besoins. L'université poursuivra sa politique de veille sur les évolutions des métiers et des compétences recherchées afin de proposer des formations au plus près de la demande du monde socio-économique et d'anticiper l'émergence de nouvelles professions.

La professionnalisation passe enfin par le développement de l'entrepreneuriat. C'est un domaine où l'université Jean Moulin Lyon 3 a acquis une grande expérience (notamment avec son modèle d'incubateur), qui lui est reconnue et lui permet de piloter la mise en œuvre de l'entrepreneuriat au niveau de l'UdL.

### ***II-4- Promouvoir l'internationalisation des formations et garantir des formations délocalisées de qualité***

Cette démarche passera par des actions clairement ciblées :

- Soutenir et accompagner des projets de formation à l'international (diplômes délocalisés, doubles diplômes, etc.) ;
- Garantir, assurer la qualité et la continuité des formations en partenariat avec des établissements à l'international (les rendre collaboratives, structurantes et autofinancées) ;
- S'insérer en tant que porteur de projet ou partenaire, dans des réseaux européens innovants ;
- Encourager, développer et favoriser l'internationalisation de tous (étudiants, enseignants, administratifs) et l'internationalisation des formations : renforcer l'apprentissage et la maîtrise des langues ;
- Augmenter le nombre de formations ou de cours dispensés en anglais ;
- Développer les mobilités d'études à l'étranger et les stages à l'étranger ;
- Favoriser les cotutelles de thèse ;
- Accroître les mobilités entrantes et sortantes des enseignants et des personnels administratifs.

### ***II-5- Accompagner le développement de la pédagogie numérique (production de contenus numériques (MOOC...), aménagement d'espaces numériques pédagogiques collaboratifs***

Le Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique (PAPN) a assuré la production des premiers MOOC de l'université en 2015. L'objectif stratégique poursuivi est désormais la mise en place d'un modèle économique destiné à financer les coûts de conception et de production. Ce modèle économique s'appuiera sur les potentialités de développement d'un enseignement à distance asynchrone dans le cadre de la

formation continue, reposant sur la production de cursus de SPOC spécifiques aux demandes des entreprises. Des actions pilotes seront rapidement conduites.

Par ailleurs, la refonte des salles pédagogiques numériques, initiée en 2014 avec les services concernés (DirPat, DirLog, Achats, SHS) dans une démarche projet transverse coordonnée par la DSI sera poursuivie. L'objectif est de refondre, selon ce modèle, toutes les salles informatiques de l'université de 2016 à 2020, selon un rythme de 3 à 4 par an.

### ***II-6- Développer une démarche d'accompagnement « individualisée » des étudiants***

L'université poursuivra, tout en évaluant son efficacité à partir des indicateurs, sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique. En effet, de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur jusqu'à la diplomation, il s'agit d'accompagner efficacement l'étudiant dans la construction de son avenir professionnel. La démarche du projet personnel et professionnel sera généralisée. Dans la logique du Plan réussite en Licence qui veut que l'on tire de chaque étudiant le meilleur de lui-même, les actions de soutien à la réussite accompagneront l'ensemble des étudiants qui le nécessitent, de même que l'université accompagnera et valorisera l'excellence. L'université accompagnera tous ses étudiants, quel que soit leur profil et leur niveau de réussite.

### ***II-7- Développement de la politique des bibliothèques universitaires***

Les bibliothèques universitaires développeront des liens plus étroits avec les composantes, les services centraux et les partenaires publics et privés de l'université. Elles se donnent par ailleurs l'objectif de renforcer le bien-être au travail et de favoriser l'autonomie et l'initiative des personnels pour rendre un service de qualité à leurs publics. Enfin, les BU proposeront et mettront en place les politiques et outils de communication et d'évaluation autour de leurs actions pour les valoriser et rendre compte de leur impact et de leur efficacité.

*Jalons : 1 – Généralisation des conseils de perfectionnement au niveau de la mention*

*2 – Déploiement, au niveau de l'ensemble des composantes de l'université de l'évaluation des enseignements et des formations*

*3 – Développement de l'approche par compétences (niveau L/M) : point sur l'avancement du projet*

*4 – Point sur le développement de l'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines (renforcement pour les diplômés L et M orientés vers l'international).*

*5 – Point sur le développement des formations à l'international (formations délocalisées, délivrance de diplôme en partenariats, dispositif qualité).*

***Indicateur commun de performance IC1 : Taux de réussite en licence en trois ans***

***Indicateur commun de performance IC2 : Taux de réussite en licence en quatre ans***

***Indicateur commun de performance IC3 : Taux de réussite en master en deux ans***

***Indicateur commun de performance IC5 : Insertion professionnelle***

***Indicateur commun de performance IC6 : Evaluation des enseignements et des formations***

***Indicateur commun de performance IC7 : Développement de la formation continue***

***Indicateur commun de performance IC8 : Variation des horaires d'ouverture du SCD***

***Indicateur spécifique de performance IS1 : Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans***

***Indicateur spécifique de performance IS2 : Attractivité des Masters***

***Indicateur spécifique de performance IS3 : Relations avec les milieux économiques ou socio-économiques***

***Indicateur spécifique de performance IS4 : Relations internationales***

***Indicateur spécifique de performance IS7 : Développement culturel – Actions culturelles***

## **III- La recherche**

### ***III-1- Faire évoluer le Service général de la recherche vers une Direction de la recherche***

En termes organisationnels, certaines unités de recherche avec un ancrage disciplinaire marquant entretiennent traditionnellement des liens organiques forts avec les composantes ; d'autres unités avec

des orientations davantage interdisciplinaires sont directement rattachées au Service Général de la Recherche. Ce dernier, après s'être étoffé sur le plan des compétences en ingénierie de projets, propose désormais d'accompagner toutes les unités dans la recherche de solutions de financement de leurs activités, et dans le montage des projets individuels et collectifs portés par les chercheurs. A terme, sans créer de scission interne, l'objectif est bien le rattachement administratif de l'ensemble des unités de recherche de l'établissement au Service général de la recherche qui sera structuré en une véritable Direction de la recherche.

### ***III-2- Poursuivre et renforcer le pilotage de la recherche et la structuration des équipes de recherche***

L'activité du Service Général de la Recherche s'inscrit dans le cadre des actions stratégiques en matière de recherche qui sont discutées et entérinées par la commission recherche. Les actions stratégiques proposées font l'objet d'une large concertation entre l'équipe présidentielle et les différents acteurs concernés par la recherche : directeurs d'unités et d'ED, directeurs des composantes concernées. Elles s'articulent avec la dynamique du site Lyon-St-Etienne en contribuant à l'ingénierie du projet de réponse à l'appel IDEX pour la dimension SHS au travers des grands défis sociétaux de la stratégie nationale de la recherche et du programme européen H2020.

### ***III-3- Consolider la capacité à lever des financements externes de la recherche : poursuivre le soutien et l'accompagnement des chercheurs pour construire des projets collaboratifs structurants et autofinancés (projets européens, ANR, partenariats industriels...)***

Le fil directeur de la politique de la recherche de l'université de Lyon 3 consiste à donner aux unités et à leurs chercheurs un accompagnement renforcé en matière d'ingénierie de projet. L'accent est mis sur les projets collaboratifs. De façon générale, dans l'allocation des budgets aux unités de recherche, la part de financement sur projet a été augmentée et progressera encore. Parallèlement, les « projets juniors » permettent aux doctorants d'acquérir une culture de gestion de projet et de participer ainsi à la dynamique globale en matière de recherche.

Pour le contrat 2016-2020, il est prévu un renforcement supplémentaire de l'accompagnement mis en œuvre en matière d'ingénierie par le Service Général de la Recherche, ainsi qu'en matière de suivi et de gestion des contrats de recherche, ce qui impliquera une continuité de l'effort de consolidation des compétences en matière d'ingénierie et de gestion de la recherche. Outre la question des ressources humaines liée à cet axe de développement, des chantiers sur la mise en place et la réorganisation de certains outils (notamment le suivi des partenariats et des conventions) ont déjà été initiés. C'est une priorité stratégique de l'établissement.

Par ailleurs, en matière de développement de partenariats de la recherche à l'international, la vice-présidence de l'établissement a été mandatée pour assurer la coordination scientifique d'une série de workshops avec les universités de l'Etat de Sao Paulo, l'un des partenaires privilégiés du site, de manière à construire des projets structurants forts, dont celui de la santé globale. Plus généralement, Lyon 3 s'engage dans des partenariats de recherche avec les différentes zones cibles de l'Alliance Internationale de l'UdL (Canada, Chine...).

Ainsi, plusieurs thématiques s'inscrivant dans les défis sociétaux européens (H2020) et nationaux font l'objet d'un développement particulièrement fort au sein de l'établissement, en collaboration étroite avec les partenaires du site (santé globale, nutrition, vieillissement, ville durable et plus largement les défis environnementaux, l'innovation et l'entrepreneuriat, ainsi que les sociétés intégrantes et adaptatives, grâce notamment à la recherche sur les langues et les cultures (projet partagé avec Lyon 2 au sein de la MILC).

### ***III-4-Mettre en place à l'échelle de l'établissement et du site un Système d'Information Recherche efficient et partagé***

Lors du contrat précédent, l'établissement a mis en place un système d'information et de pilotage de la recherche, ayant pour but une meilleure connaissance des différentes activités des unités (publications, colloques, contrats) ainsi que de leurs ressources (enseignants-chercheurs, financements). Le système d'information de la recherche (GRAAL) est désormais opérationnel et a permis de mesurer des faiblesses qui existent encore au niveau d'un nombre restreint de petites équipes, et ainsi d'engager des discussions avec celles-ci et de définir les modes de restructuration. Le système d'information offre à l'établissement le moyen d'un pilotage actif de la recherche. Ce nouvel outil fera l'objet d'un effort d'amélioration continue.

*Jalons : 6 - Point sur l'évolution du pilotage de la recherche et de la structuration des équipes de recherche  
7- Rattachement de toutes les unités de recherche à la direction de la recherche en vue d'une meilleure coordination  
8 - Certification d'excellence sur le recrutement des EC (label HRS4R)*

**Indicateur commun de performance IC4 : Taux de réussite en doctorat**  
**Indicateur spécifique de performance IS5 : Financement et pilotage de la recherche**

## **IV- La gouvernance**

### **IV-1- Accroître la mise en œuvre d'une démarche qualité (politique sociale, culture de projet, réorganisation, cellule de contrôle interne)**

La démarche qualité repose d'abord sur l'adhésion des personnels au projet d'établissement. L'objectif est bien, dans l'intérêt même de l'institution, de permettre à chacun de se réaliser individuellement par une amélioration de ses conditions de travail et de vie dans l'établissement et de se donner des perspectives d'évolution (formations, mobilités...).

Parallèlement, la politique d'intéressement sera renforcée. En utilisant le levier indemnitaire, l'université entend à la fois renforcer les revenus de chaque agent et gratifier ceux qui ont des compétences spécifiques ou un engagement marqué dans leur travail.

Sur les actions culturelles et sociales, l'Université Jean Moulin entend poursuivre son effort et aller plus loin que les prestations sociales classiques. L'objectif est de renforcer le lien social pour soutenir les personnels à bas salaire et développer là aussi l'esprit de communauté.

Par ailleurs, l'université ne pourra se développer qu'en maîtrisant ses ressources et en innovant tant dans les formations que dans la recherche. Ces innovations feront l'objet de projets spécifiques. L'université accompagnera les enseignants chercheurs dans le montage financier des projets. Des chaires industrielles ont déjà vu le jour en 2013 et 2014. D'autres sont en cours de réalisation. C'est une des voies qui permet d'assurer la pérennité des structures de recherche de l'université. Les projets financés doivent devenir la règle. Plusieurs initiatives sont ainsi en chantier dans les domaines du numérique, en matière de formation et de recherche.

La démarche qualité repose aussi sur la restructuration des services de l'université, déjà engagée dans certains domaines tel que la recherche, la formation, la DSI, le service des affaires générales et juridiques ou encore les relations internationales. Cette restructuration indispensable se poursuivra en prenant appui sur plusieurs expertises internes et externes.

De leur côté, les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont aussi engagées dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Pour y parvenir, un pilotage par management participatif a été mis en place, encadrant les différents projets de service et permettant, par un effort sensible en matière de formation continue, la nécessaire évolution des profils et compétences des personnels. Le développement de nouvelles missions et des nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, continueront à faire l'objet d'un investissement fort de l'établissement.

Tous les éléments de cette structuration s'inscrivent dans la perspective d'une démarche qualité que l'université entend mener à bien. Le travail sur l'amélioration des processus doit se poursuivre dans le cadre de l'audit et du contrôle interne mis en place. L'objectif est d'améliorer les outils utiles au pilotage, c'est-à-dire de faire en sorte que chaque membre de la communauté, à son niveau, s'approprie ces outils pour créer les conditions d'un processus continu d'évaluation et d'amélioration.

### **IV-2- Poursuivre la démarche de professionnalisation des personnels via la formation continue**

La formation est l'outil majeur du développement et de la professionnalisation des personnels. Il s'agit d'accompagner les personnels dans l'exercice de leurs missions dans l'établissement et spécialement dans

la conduite du changement, par exemple pour la mise en place de la GBCP<sup>6</sup>. Il faut aussi renforcer les compétences en management afin d'accompagner les changements d'organisation, la conduite de projet et la prévention des RPS<sup>7</sup>. Ceci passe notamment par l'instauration de parcours métiers : parcours de formation au métier de « gestionnaire RH », de « gestionnaire de scolarité », de « gestionnaire financier et comptable ». Cela se caractérise également par la mise en place de formations spécifiques permettant d'actualiser et/ou de renforcer ses compétences dans des domaines précis : formations linguistiques, formation destinées aux personnels enseignants pour l'usage des outils numériques dans une perspective pédagogique.

#### **IV-3- Rechercher de nouveaux espaces immobiliers (dans le cadre de la ComUE et en dehors)**

La stratégie de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) dans le domaine patrimonial est de rechercher des opportunités foncières dans un milieu urbain contraint en raison d'un manque de surfaces sur ses sites d'implantation.

La réflexion engagée sur la seconde vague de dévolution du patrimoine intéresse vivement Lyon 3 en vue de pérenniser et valoriser son patrimoine.

#### **IV-4- Contribuer à la création du pôle SHS au sein de la ComUE Udl**

Lyon 2 et Lyon 3 sont des partenaires naturels, à la fois par leur complémentarité des disciplines en SHS et par la force que ces deux universités représentent dans le domaine des Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales. Les deux universités sont riches d'une histoire qui explique leurs particularités et leurs identités et fait la force de chacune. Les fusionner les affaiblirait, mais les mettre en symbiose les renforce. Cette symbiose, l'université Lumière Lyon 2 et l'université Jean Moulin Lyon 3 la rechercheront sur des projets précis, à la fois en matière de recherche où la complémentarité est déjà souvent source de projets féconds, en matière de formation, ce qui a permis de préserver des cursus à faible effectif, de monter des préparations très performantes pour les concours de l'agrégation, mais aussi de construire des masters interdisciplinaires et de peser face aux autres établissements importants du site, en sciences dures notamment. Les deux universités ont la volonté d'aller plus loin sur des projets dépassant le strict cadre de la recherche et de la formation, par exemple dans le domaine des Relations internationales, celui de la mutualisation des marchés publics quand c'est possible... La réalisation de la MILC (Maison Internationale des Langues et Culture) montre que même en matière de construction, le pôle SHS est une réalité.

*Jalons : 9 - Point sur la mise en œuvre une démarche qualité*

*10 - Actions de rapprochement et de coordination avec Lyon 2 (ex : Gestion déléguée de la sécurité du campus des Quais...)*

*11 - Mettre en place un système d'information urbanisé s'appuyant notamment sur les solutions de l'AMUE. Cette approche concerne tous les domaines (gestion, formation, recherche, patrimoine). Le développement du SI décisionnel sera poursuivi pour faciliter le pilotage de l'établissement.*

*12 - Mise en place de services numériques orientés vers les besoins exprimés par les utilisateurs dans le cadre des grandes enquêtes étudiants (2015) / personnels (2016)*

**Indicateur commun de performance IC 9 : Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision**

**Indicateur commun de performance IC10 : Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public**

**Indicateur commun de performance IC11 : Pilotage financier**

**Indicateur commun de performance IC12 : Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers**

**Indicateur commun de performance IC13 : Taux d'occupation des locaux**

**Indicateur commun de performance IC14 : Evolution des surfaces immobilières**

**Indicateur spécifique de performance IS6 : Formation des personnels**

<sup>6</sup> GBCP / Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

<sup>7</sup> RPS : Risques Psycho-Sociaux

**Récapitulatif des jalons de la trajectoire de Lyon 3**

Opérations	Année d'observation des réalisations				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>FORMATION</b>					
1 - Généralisation des conseils de perfectionnement au niveau de la mention.					
2 - Déploiement, au niveau de l'ensemble des composantes de l'université, de l'évaluation des enseignements et des formations.					
3 - Développement de l'approche par compétences (niveaux L et M) : point sur l'avancement du projet.					
4 - Point sur le développement des enseignements des langues pour spécialistes d'autres disciplines (renforcement pour les diplômés L et M orientés vers l'international).					
5 - Point sur le développement des formations à l'international (formations délocalisées ; délivrance de diplômes en partenariat ; dispositif-qualité)					
<b>RECHERCHE :</b>					
6 - Point sur l'évolution du pilotage de la recherche et de la structuration des équipes de recherche					
7 - Rattachement de toutes les unités de recherche à la direction de la recherche en vue d'une meilleure coordination					
8 - Certification d'excellence sur le recrutement des EC (label HRS4R)					
<b>GOVERNANCE ET PILOTAGE :</b>					
9 - Point sur la mise en œuvre une démarche qualité (politique sociale, culture de projet, réorganisation, cellule de contrôle interne...)					
10 - Actions de rapprochement et de coordination avec Lyon 2 (ex : Gestion déléguée de la sécurité du campus des Quais...)					
11 - Mettre en place un système d'information urbanisé s'appuyant notamment sur les solutions de l'AMUE. Cette approche concerne tous les domaines (gestion, formation, recherche, patrimoine). Le développement du SI décisionnel sera poursuivi pour faciliter le pilotage de l'établissement <sup>8</sup> .					
12 - Mise en place de services numériques orientés vers les besoins exprimés par les utilisateurs dans le cadre des grandes enquêtes étudiants (2015) / personnels (2016) <sup>9</sup>					

<sup>8</sup> Mise en place par étape avec des jalons chaque année : SI financier GBCP en 2016, patrimoine et dématérialisation en 2016/2017, référentiel Sinaps en 2017, nouveau SI RH en 2018/2019...

<sup>9</sup> Mise en place itérative, donc jalons chaque année.

## Annexe financière pour la période 2016-2020 Université Jean Moulin Lyon 3

- **L'université Lyon 3 qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université de Lyon** recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.
  - Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.
  - L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.
  - L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- **Pour l'année 2016**, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'université Lyon 3 financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
Université Lyon 3	2016
Masse salariale	79 174 949 €
Fonctionnement	6 954 178 €
<b>Dotation prévisionnelle initiale</b>	<b>86 129 127 €</b>

- **Pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020**, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.



## INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

### FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Réussite en Master en 2 ans

IC 4 - Réussite en doctorat

IC 5– Insertion professionnelle

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 7 – Développement de la formation continue

IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

### PILOTAGE

IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 11 – Pilotage financier

IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Lyon 3
------	--	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2011 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Est exclue Paris-Dauphine.
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <b>Méthode 1</b> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 <sup>ère</sup> année - <b>Méthode 2</b> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 <sup>ème</sup> année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <b>Méthode 3</b> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2013 (cohorte 2010) pour mémoire	28.5 %	88.2 %	42.5 %	- 4.4
	Diplômés 2014 (cohorte 2011)	27.8 %	82.3 %	41.7 %	- 3.6
	Moyenne nationale (cohorte 2011)	27.2%	86.8%	42.3%	0.0
	<b>Cible 2020 (méthode 3 uniquement)</b>			<b>45.0%</b>	

## Leviers d'action :

## Poursuivre le travail réalisé dans le cadre du plan réussite en licence

L'université s'est dotée d'un chargé de mission Plan Réussite en Licence (PREL) qui anime le comité PREL avec l'appui du Pôle Réussite, structure rattachée à la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU). Les actions visant à la réussite en licence sont ainsi réfléchies de façon transversale au niveau de l'établissement (toutes les composantes et les services concernés participent au comité de pilotage PREL) ; elles sont coordonnées et connues (travail sur la communication et l'échange de bonnes pratiques). Les actions envisagées ou à poursuivre :

- Développer le travail sur le continuum -3 / +3 et mieux comprendre la nature des acquis méthodologiques des lycéens et mieux faire connaître les méthodes de travail à l'université dans le but d'adapter au mieux la pédagogie à l'université.
- Poursuivre le travail sur l'aide au choix au moment de l'inscription : l'établissement est passé d'une orientation active généralisée à l'ensemble des candidats (avec un avis émis à l'issue de cette procédure donné à titre d'information au candidat et sans impact sur l'inscription) à une orientation sollicitée (l'avis est toujours donné pour information mais très peu de candidats le demandent désormais et ce sont plutôt les candidats au profil le plus adapté à la formation demandée qui nous sollicitent pour une confirmation de leur choix).

Il est essentiel de développer l'accompagnement des candidats au moment de leur inscription notamment avec la mise en place des portails : l'université organise un accueil des candidats en L1 sur la chaîne d'inscription avec la présence d'enseignants et du Pôle Réussite, et un accueil administratif.

- Poursuivre la mise en place de cursus adaptés (parcours Réussite en droit, Collège de Droit, cursus 4 ans en langues...) et des séminaires de rentrée
- Poursuivre et améliorer les outils d'accompagnement des étudiants, à travers le tutorat et la mise en place d'enseignants référents notamment, mais aussi à travers des dispositifs d'accueil et d'accompagnement de publics spécifiques (étudiants handicapés, sportifs et artistes de haut niveau, étudiants engagés dans des projets sportifs, culturels ou associatifs, étudiants salariés).

**Déploiement de la démarche compétences ou approche programme** : cette démarche doit contribuer à offrir aux étudiants une plus grande lisibilité dans la construction de leur parcours universitaire, en faisant ressortir les compétences qu'ils acquerront durant leur formation et que validera leur diplôme. Les étudiants peuvent ainsi mieux comprendre ce qui est attendu d'eux tout au long de leur parcours.

**Optimiser l'usage des outils numériques** en développant l'accompagnement des étudiants et en renforçant la formation des enseignants

**Continuer et développer encore le travail d'accompagnement à l'orientation pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel** : les résultats de ces étudiants dans nos DUT montrent bien que ces formations sont en règle générale davantage adaptées à leur profil.

**Développer les outils de connaissance et d'aide au pilotage**

L'université dispose d'outils à maintenir :

- Devenir en fin de 1<sup>ère</sup> année en fonction du baccalauréat et par filière : étude mise à disposition des équipes pédagogiques et des futurs étudiants (sur les salons, sur le site internet, dans APB)
- Devenir en fin de 3<sup>ème</sup> année de licence : étude également diffusée sur les salons et sur le site institutionnel
- Déclinaison de l'indicateur de réussite en 3 ou 4 ans par série de baccalauréat et par filière
- Items de l'enquête annuelle d'évaluation des conditions d'enseignement, des formations et de la vie universitaire

Elle va compléter ces outils :

- Avec une étude conjointe des 4 universités du site sur les facteurs de réussite des nouveaux bacheliers en 1<sup>ère</sup> année de licence
- L'analyse des indicateurs sur la réussite en licence en 3 ou 4 ans semble montrer que notre valeur ajoutée négative dans les indicateurs du ministère « provient » essentiellement des bacheliers ES et STMG : ces étudiants auraient un taux de réussite un peu moins bon à Lyon 3 qu'en moyenne nationale. Nous allons approfondir ces analyses et si c'est confirmé essayer d'en comprendre les raisons et réfléchir aux actions possibles.

**Commentaires de l'université :**

#### 1) Démographie étudiante et encadrement

L'université a connu une très forte poussée de ses effectifs étudiants sur le contrat précédent : on est passé de 24 187 étudiants en 2011-12 à 27 514 en 2015-16 et sur les licences de 12 461 inscriptions à 14 006 (données SISE au 15 janvier).

En parallèle l'établissement a obtenu des postes Fioraso qui ont tout juste accompagné la croissance de nos effectifs mais n'ont pas permis d'augmenter notre taux d'encadrement qui reste de ce fait l'un des plus bas de France, tant pour les enseignants que pour les administratifs.

Même si les nouveaux postes ont été fléchés et pourvus pour accompagner le plan réussite en licence (PREL), les évolutions d'effectifs ont eu des conséquences directes sur l'accompagnement en licence et sur la taille des groupes que l'établissement souhaitait voir diminuer dans le cadre du PREL. Cette mesure était d'autant plus souhaitée que l'établissement a accueilli sur la période un nombre croissant d'étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique (de l'ordre de 400 primo-entrants en L1 sur le contrat 2007-2010, plutôt 500 sur le contrat 2011-15) ou d'un baccalauréat professionnel (moins de 100 primo-entrants en L1 sur le contrat 2007-2010, plutôt 300 en fin de contrat 2011-15).

Compte tenu de la démographie à venir, la pression à l'entrée en licence risque d'augmenter car les vœux 1 formulés dans APB doivent être satisfaits.

La volonté de ne pas diminuer le niveau d'exigence de nos formations

Les résultats de Lyon 3 sont globalement bons, comparables à la moyenne nationale pour la réussite en 3 ans et sensiblement supérieurs pour la réussite en 3 ou 4 ans (+3 à +4 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).

La cible retenue :

45% de réussite en 3 ans supérieur de près de 3 points au taux national actuel et de plus de 3 points à notre taux actuel.

La réalisation de notre objectif devra être analysée en 2020 en intégrant l'évolution nationale de l'indicateur à cette échéance.

En fait nous préférierions fixer une cible sur la valeur ajoutée, l'objectif étant d'arriver à une valeur ajoutée légèrement positive en 2020 sur la réussite en 3 ans.

L'impact de la mise en place du portail

L'université a mis en place deux portails sur le site de Lyon et un portail sur le campus de Bourg en Bresse pour l'accès en licence à partir de la rentrée 2016. Il est difficile de mesurer aujourd'hui l'impact de cette évolution sur les taux de réussite.

## Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

**Définition des indicateurs de réussite**

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

**Pour un établissement :****Taux de réussite de la méthode 1 :**

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année  $n / n+1$ .

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session  $n+3$  (ou  $n+2$ ) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

**Taux de réussite de la méthode 2 :**

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en L3.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ inscrits en L3 dans l'établissement l'année  $n+2 / n+3$  (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

**Taux de réussite de la méthode 3 :**

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en  $n / n+1$ ,  $n+1 / n+2$ ,  $n+2 / n+3$ ) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en  $n / n+1$  et  $n+1 / n+2$ ) et sont sortis du système universitaire l'année  $n+2 / n+3$ .

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en  $n / n+1$  et  $n+1 / n+2$  qui ont obtenu la Licence à la session  $n+2$  (quelle que soit leur situation en  $n+2 / n+3$ ).

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en  $n+2$  ou  $n+3$ ).

**Au niveau national :**

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

**Ligne « Inscriptions principales » :** elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

**Ligne « Etudiants » :** sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

**Valeur ajoutée**

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations (mention au baccalauréat par exemple) et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Lyon 3
------	---	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Est exclue Paris-Dauphine.
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 <sup>ère</sup> année - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 <sup>ème</sup> année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 <sup>e</sup> année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2010	42.5 %	17.5 %	60.1 %	- 1.7
<b>Cible 2020 (méthode 3)</b>	<b>cohorte 2016</b>	<b>45.0%</b>	<b>17.0 %</b>	<b>62.0%</b>	
Données nationales	cohorte 2010	42.9 %	13.9 %	56.8 %	0.0

## Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2010	Cohorte 2010
	établissement	National
Bac général	88.6 %	78.5 %
Bac technologique	6.9 %	12.3 %
Bac professionnel	1.6 %	3.7 %
Non bacheliers	2.9 %	5.5 %

## Leviers d'action et commentaires de l'établissement

- 1) Voir commentaires Indicateurs réussite en 3 ans

Cible retenue : 45% de réussite en 3 ans + 17% en 4 ans soit un taux de 62% en 3 ou 4 ans supérieur de 5 points au taux national actuel et de 2 points à notre taux actuel. La réalisation de notre objectif devra être analysée en 2020 en intégrant l'évolution nationale de l'indicateur à cette échéance.

En fait nous préférons fixer une cible sur la valeur ajoutée, l'objectif étant d'arriver à une valeur ajoutée légèrement positive en 2020 sur la réussite en 3 ou 4 ans. Avec une cible à 62% ce devrait être le cas.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Lyon 3
Action	Améliorer la réussite des étudiants	
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), r éussite en M	

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013, inscrits en 2012-2013, diplômés en 2014.

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p><b>Définition des indicateurs de réussite</b> Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p><b>Pour un établissement :</b>  <b>Taux de réussite de la méthode 1</b>  <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1.  <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p><b>Taux de réussite de la méthode 2</b>  <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).  <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p><b>Taux de réussite de la méthode 3</b>  <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.  <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p><b>Au niveau national :</b>  Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :  <b>Ligne « Inscriptions principales » :</b> elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.  <b>Ligne « Etudiants » :</b> sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p><b>Valeur ajoutée</b>  Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la</p>

	<p>réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>âge à l'entrée en M1</b> (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans)</li> <li>- <b>formation suivie l'année précédente</b> (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3</li> <li>- <b>discipline de l'inscription en M1</b> (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)</li> <li>- <b>voie du diplôme en M1</b> (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche).</li> </ul> <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la <b>valeur ajoutée</b>. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p> <p>Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations (mention au baccalauréat par exemple) et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2013 (cohorte 2011) pour mémoire	64.5 %	90.9 %	65.9 %	+ 10.0
	Diplômés 2014 (cohorte 2012)	62.0 %	88.8 %	63.1 %	+ 5.9
	Moyenne nationale (cohorte 2012) en %	52.2 %	88.2 %	52.5 %	0.0
	<b>Cible 2020 (méthode 3 uniquement)</b>			<b>65.0 %</b>	

#### Leviers d'action

- 1) Maintenir le niveau d'exigences et de reconnaissance au niveau du marché du travail pour permettre le maintien de l'excellence de l'insertion professionnelle
  - Déploiement de la démarche compétences ou approche programme à l'échelle de l'établissement
  - Poursuite et développement des relations de l'université avec les milieux économiques et socio-économiques, notamment dans le cadre de la redéfinition du rôle des conseils de perfectionnement

#### Commentaires de l'université

- 1) Démographie étudiante

L'université est passée de 2 740 primo entrants en master 1 en 2011-12 à 3 700 en 2015-16 soit une hausse proche de 1 000 étudiants. Ces primo-entrants sont pour moitié nouveaux à Lyon 3.

Autre axe d'analyse : 2/3 des diplômés de licence à Lyon 3 poursuivent l'année suivante en master dans l'établissement.

- De bons résultats en masters

Les masters de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont attractifs, la réussite est bonne de même que l'insertion de nos diplômés sur un plan quantitatif et qualitatif, tant après le M1 qu'après un parcours complet.

Cela étant la question de la maîtrise des flux à l'entrée en master sera un élément déterminant.

- Cible

La réalisation de notre objectif devra être analysée en 2020 en intégrant l'évolution nationale de l'indicateur à cette échéance. En fait nous préférons fixer un objectif sur la valeur ajoutée, l'objectif étant d'arriver à une valeur ajoutée encore positive en 2020.

La cible est fixée à 65% ce qui est un objectif en hausse par rapport aux dernières années, à l'exception de la cohorte 2011 qui avait enregistré un résultat exceptionnellement élevé.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	Lyon 3
------	----------------------	--------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

		Taux de l'établissement		Cible 2020 En %	Soutenances 2014 (données nationales)	Cible 2017 (PAP 2016)
		Soutenances 2014	Soutenances 2015			
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois</b>	DEG	11,9	14,0			
	SHS	5,0	0,0			
	ALL	23,1	27,3			
	<b>Ensemble</b>	<b>12,0</b>	<b>13,0</b>	<b>15,0</b>	<b>41.4 %</b>	<b>46.0%</b>
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG	16,9	18,6			
	SHS	15,0	13,3			
	ALL	15,4	9,1			
	Ensemble	16,3	15,9		%	%
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois</b>	DEG	28,8	32,6			
	SHS	20,0	13,3			
	ALL	38,5	36,4			
	<b>Ensemble</b>	<b>28,3</b>	<b>29,0</b>	<b>33,0</b>	<b>72.8%</b>	<b>80.0%</b>
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG	42,4	39,5			
	SHS	30,0	46,7			
	ALL	23,1	18,2			
	Ensemble	37,0	37,7		88.9%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG	28,8	27,9			
	SHS	50,0	40,0			
	ALL	38,5	45,5			
	Ensemble	34,8	33,3		%	%

**Précisions :** la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

## Précisions Lyon 3 :

- DEG = Droit Eco Gestion → regroupe 3 ED : Droit + EPIC + Sciences Economiques et de Gestion
- SHS = Sciences Humaines et sociales → regroupe 2 ED : Philosophie + Sciences Sociales
- ALL = Arts Lettres Langues → regroupe 1 ED : 3LA (ED Lettres Langues Linguistique Arts)

## Leviers d'action :

La mise en place des comités de suivi de thèses prévue dans le cadre du nouvel arrêté sur la formation doctorale sera sans doute un levier d'action supplémentaire pour travailler dans le sens d'une diminution de la durée et d'une augmentation de la qualité des thèses.

## Commentaires de l'université :

En moyenne sur les 5 dernières années, près de 70% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, la majorité se déroulant entre 52 et 72 mois. Lyon 3 est une université de Sciences humaines et Sociales exclusivement, et les durées de thèses correspondent aux données nationales dans ce domaine. La nature des recherches dans certaines disciplines en SHS fait de la durée des thèses plus longue qu'en sciences « dures » un phénomène structurel.

La durée des thèses a cependant déjà diminuée dans notre établissement, une démarche volontariste ayant été entreprise au sein de certaines Ecoles Doctorales :

- les ED s'assurent que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3ème année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse, les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation, après avis du directeur de thèse, du directeur de laboratoire, du directeur de l'école doctorale, et sont validées par l'établissement
- le taux d'encadrement (nombre de doctorants par HDR) a été optimisé.

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Lyon 3
------	--	--------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2012 au 1er décembre 2014
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2014 et au 1 <sup>er</sup> décembre 2013 des diplômés 2012 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le <b>taux de réponses exploitables</b> est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le <b>nombre de réponses prises en compte</b> est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le <b>poids de la formation</b> est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le <b>taux d'insertion</b> est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	Lyon 3
------	--	--------

*Implication dans l'enquête nationale menée en 2014 sur les diplômés 2012*

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	1 206	855	73.0%	70.1%
LP	634	440	70.9%	66.8%

*Insertion des diplômés 2012 de Master et de Licence professionnelle*

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)
Ensemble DEG	530	74	92	91	259	89	96	92
Droit	91	13	96	91	37	13	86	93
Economie								
Gestion	395	55	92	93	166	57	98	92
Autres DEG	44	6	77	84	56	19	98	93
Lettres, Langues, Arts	83	11	84	86				
Ensemble SHS	120	14	83	86	23	7	ns	86
Histoire-Géographie	28	3	ns	83	7	2	ns	89
Psychologie								
Information communication	46	6	83	87	16	5	ns	87
Autres SHS	46	6	78	84				
Ensemble STS					9	4	ns	90
Sciences de la vie et de la terre								
Sciences fondamentales								
Sciences de l'ingénieur					9	4	ns	94
Informatique								
Autres STS								

*Éléments de contexte socio-économique*

Taux de chômage au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	Régional	8.9	% de diplômés boursiers	Master	Université	25	LP	Université	11
	National	10.1			National	29		National	52

**Leviers d'action :**

Les actions menées par l'établissement en faveur de l'aide à l'insertion professionnelle sont déjà nombreuses et feront l'objet d'un renforcement ; parmi celles-ci nous pouvons citer :

- la mise en place depuis 2014 d'une plateforme favorisant la mise en relation entre les étudiants et les acteurs du monde socio-économique pour tout ce qui concerne les stages, les jobs, les emplois ; progressivement sera rajouté un espace spécifique aux diplômés et une réflexion sur un réseau social universitaire est en cours
- la généralisation des modules de Projet Personnel et Professionnel (en début et en fin du cycle licence et au moins une fois dans le cycle master)
- l'aide au pilotage des formations par les équipes pédagogiques avec la mise à disposition d'enquêtes régulières et approfondies sur le devenir des diplômés, les emplois réellement occupés, les compétences sollicitées...

Commentaires de l'université : Voir page suivante

**Commentaires de l'université :**

Les enquêtes d'insertion menées par l'établissement s'inscrivent dans le dispositif national de collecte des données sur l'insertion professionnelle.

Le choix a été fait aussi :

- d'élargir le champ de l'enquête aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un baccalauréat français
- de prendre en compte dans l'analyse les étudiants qui ont poursuivi des études ou ont interrompu leur études au cours de leur parcours.
- d'enrichir le questionnaire de questions spécifiques permettant d'avoir une vision précise et détaillée des poursuites d'études éventuelles après le Master ou la Licence professionnelle, des conditions d'accès au premier emploi, des caractéristiques des emplois occupés ainsi que l'appréciation de cet emploi.

Chaque année les résultats quantitatifs et qualitatifs de ces enquêtes, sont publiés sous forme de documents de synthèse pluri annuels pour l'université et par composante, mais aussi sous forme de fiches par diplôme. Documents accessibles en ligne sur le site de l'établissement.

L'OFIP ainsi dresse le bilan de l'insertion professionnelle sur 5 ans dégageant les tendances suivantes :

- malgré une augmentation des effectifs des diplômés les taux de réponse sont toujours supérieurs à 70%. Ce niveau est à maintenir pour poursuivre une exploitation de résultats significatifs.
- les taux d'insertion sont confirmés : toujours supérieurs à 90% en licence professionnelle, en moyenne de 89% en master professionnel et de 72% en master recherche.
- une durée moyenne de recherche du 1<sup>er</sup> emploi de 2 mois en licence professionnelle et de 3 mois en master professionnel
- un taux d'emploi à 27 mois élevé :
  - avec 93% en moyenne depuis 2010 en licence professionnelle et 4 diplômés en emploi sur 5 en emploi stable
  - avec 86% en moyenne depuis 2010 en master professionnel et 3 diplômés sur 4 qui exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Lyon 3
------	--	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2014-2015 ; cible 2019-2020
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université		2014-2015	Cible 2020
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			9	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			13 555	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			11 998	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			27%	40%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			24	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			7 983	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			6 053	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			32%	40%
Autres diplômes  DUT (3 spécialités)  LP (10 mentions)	Nombre de diplômes concernés			13	
	Effectifs d'étudiants inscrits			1 610	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			1 364	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			41%	50%

Cibles 2020 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	40%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	Lyon 3
------	--	--------

#### Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1<sup>er</sup> août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

#### Leviers d'action

##### 1) Travail d'accompagnement à l'appropriation des résultats

La mise en place de la démarche qualité sur nos formations va se traduire par un cadre plus défini de l'organisation et des missions des comités de perfectionnement qui devront s'approprier les résultats de l'évaluation par parcours, ces résultats comme ceux de l'insertion par exemple devront systématiquement alimenter la réflexion sur le pilotage des mentions.

##### 2) Travail sur l'organisation et la hiérarchisation des différentes enquêtes pour éviter des redondances, des télescopages et l'impact sur les taux de réponses

#### Commentaires de l'université

La démarche qualité sur nos formations doit se généraliser et va s'organiser sous l'impulsion politique du VP CFVU avec les doyens et les directeurs de composantes.

L'évaluation sur les conditions d'enseignement, de la formation et de la vie universitaire à Lyon 3 est un outil au service de la démarche qualité ; elle repose sur une enquête annuelle réalisée auprès des étudiants inscrits en diplômes nationaux, hors formations délocalisées.

L'évaluation porte sur le dispositif pédagogique pris globalement. L'enquête annuelle comporte les rubriques suivantes :

- accès à la formation et conditions d'accueil
- la formation et son déroulement
- les apports de la formation
- l'environnement de travail
- la vie étudiante
- et une rubrique « vous et vos études »

Cette enquête est préparée chaque année par une commission émanant de la CFVU, commission présidée par le VP CFVU et composée d'enseignants, d'étudiants, du directeur du SCUIO-IP, du directeur des études et de la vie universitaire (DEVU) et du responsable du service Statistique et Pilotage. A l'intérieur des rubriques précitées, les questions sont adaptées chaque année.

Le traitement des réponses fait l'objet d'un rapport présenté en CFVU préparé par la commission. Les résultats par composante sont transmis aux doyens et directeurs de composantes. Un traitement par mention est réalisé quand les taux de réponses le permettent ; l'objectif est de pouvoir traiter les résultats par parcours type.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Lyon 3
------	--	--------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

## Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.
Mode de renseignement de l'indicateur	établissement

	Situation 2014	Situation 2015 (S)	Cible 2020 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	678 430	Nd *		
2- Nombre de diplômés en formation continue	882	1 021		
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	35	35		
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	6 689 922 + Filiale 221 248 Total = 6 911 170	7 099 481 + Filiale 255 030 Total = 7 354 511	10 000 000	+ 36%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

## Leviers d'action

L'Université Jean Moulin Lyon 3 met au cœur de ses priorités le développement de la Formation Continue (FC). Pour atteindre les objectifs annoncés, l'établissement devra notamment :

- Création de lieux d'enseignements dédiés à la Formation Continue
- Transformation des logiques e-learning pour la Formation Continue
- Transversalisation des offres FC de l'établissement
- Renforcement de l'équipe de coordination de la Formation Continue Université Jean Moulin
- Travail de développement de la marque et de la réputation en FC de l'Université Jean Moulin
- Mobilisation du marketing digital au service de la Formation Continue
- Traduction de l'offre de formation en blocs de compétences susceptibles de créer des parcours
- Accompagnement à la transformation des métiers et des parcours notamment par l'entrepreneuriat
- Mobilisation de la filiale de valorisation quand cela s'avère possible
- Travail sur les systèmes d'incitation RH (intégration de l'intéressement sur les résultats FC)
- Intensification des collaborations avec les autres établissements de la COMUE Université de Lyon sur des programmes transversaux
- Développement de la FC à l'international, notamment au travers des programmes délocalisés
- Participation aux appels d'offres européens et internationaux

## Commentaires de l'université

- Concernant la situation 2015 : ces données sont celles transmises au ministère pour l'enquête 6 demandée chaque année au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile suivant l'année d'observation (4<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour les données 2015). Nous travaillons actuellement sur la consolidation de ces informations et ne disposons donc pas encore des données validées sur les heures stagiaires pour 2015. C'est pour cette raison qu'est ajoutée la colonne « Situation 2014 ».
- Pour les cibles, nous avons décidé de n'afficher que celle sur le chiffre d'affaires de la formation continue.

Notre principal vecteur de développement est sur les formations courtes et « sur mesure ». Cela étant nous ambitionnons également de continuer à développer les formations diplômantes et de d'accroître notre rôle sur la VAE avec un accompagnement toujours plus adapté.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Lyon 3
------	--	--------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2014, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	61 h par semaine
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	75 h par semaine
Variation (Va-Vd)	14h
<b>Cible 2020 (%)</b>	<b>23%</b>

\* Pour 2014 sont intégrées : Manufacture des Tabacs - Bibliothèque Droit & Philosophie - Bibliothèque Lettres & Langues

## Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

## Leviers d'action

Dans le cadre de l'appel à projets Plan BU ouvertes lancé par le MESR, projet d'extension à titre expérimental des horaires d'ouverture (fermeture à 22h le soir) à partir de 2016 - 2017.

## Commentaires de l'université

L'établissement a retenu les variations des horaires d'ouverture des BU comme indicateur commun contractualisé, mais suit en interne des indicateurs d'accès aux services et ressources documentaires.

## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Lyon 3
------	---	--------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2013	2014	2015	Données cumulées 2013, 2014, 2015	Cible 2020 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	12 / 21	8 / 22	4 / 12	24 / 55	
	%**	57%	36%	33%	44%	33%
Professeurs des universités	Effectifs*	2 / 9	0 / 7	2 / 9	4 / 25	
	%**	22%	0%	22%	16%	25%

\* recrutement interne

\*\* recrutement interne / (recrutement total \*100)

## Leviers d'action

Assurer une publication large des postes. Eviter des profilages trop précis dans la définition des profils de postes

## Commentaires de l'université

L'endorecrutement a été bien maîtrisé et suit une pente descendante. Les modifications des procédures de recrutement (suppression de l'agrégation, décontingement des recrutements au titre des articles 46.3 et 4) peuvent cependant freiner cette tendance. La montée en puissance du processus de recrutement au titre de rapprochement de conjoint est un élément possible d'augmentation de l'endorecrutement selon la définition retenue.

La cible à 33% pour les maîtres de conférences semble raisonnable et en évolution par rapport à la cible fixée sur le contrat 2011-15 (pour mémoire 36%).

La cible à 25% pour les professeurs d'université semble également cohérente : elle correspond en valeur absolue à une moyenne de 2 recrutements en interne sur une moyenne de 8 recrutements par an.

A noter : la priorité de l'université Jean moulin reste de recruter les meilleurs candidats indépendamment de leur origine.

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Lyon 3
-------	--	--------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

## Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 17. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 18. les recettes de la formation continue (7065) 19. la taxe d'apprentissage (7481) 20. les contrats et prestations de recherche 21. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 22. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 23. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 24. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2014	2015	Cible 2020
Droits d'inscription (1)	7 235 101	7 393 366	
Formation continue (2)	6 689 922	7 099 481	
Taxe d'apprentissage (3)	1 078 482	573 045	
Contrats et prestations de recherche (4)	68 412	84 523	
ANR investissements d'avenir (74411)			
ANR hors investissement d'avenir (74412)			
Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)			
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	1 148 968	2 226 983	
Régions (7442)	336 093	816 757	
Union européenne (7446)	-11 989	159 537	
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)	824 864	1 250 689	
Dons et legs des fondations (6)	6 172	33 322	
Produits exceptionnels (7)	4 523	10 554	
Autres ressources propres (8)	1 784 036	1 825 092	
<b>Total</b>	<b>18 015 616</b>	<b>19 246 366</b>	<b>23 000 000</b>
			+ 20%
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3	352 378		
Ressources gérées pour Lyon 3 par la fondation UdL Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3	124 132		
Valorisation CIFRE et Contrats doctoraux des Labex	1 041 676		

**Précisions** : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

**Précisions Lyon 3 :**

Les droits d'inscriptions liés à l'apprentissage réglés par Formasup sont imputés dans la comptabilité sur le compte 7488 mais remontés dans le tableau ci-dessus sur la ligne « droits d'inscription ».

Les 3 dernières lignes du tableau ont été ajoutées au tableau initial de la DGESIP

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public (SUITE)	Lyon 3
-------	--	--------

#### Commentaires de l'établissement :

L'établissement travaille pour augmenter ses ressources propres sur différents axes. La diversification de nos sources de financement est une démarche indispensable pour soutenir notre développement que les incertitudes sur la situation économique et en conséquence les financements de l'Etat, ne parvient plus à garantir. Globalement c'est une augmentation de 20% des ressources propres qui est anticipée. Pour être réaliste et prudent, la cible nous semble être à fixer au niveau de la totalité des ressources, il n'en demeure pas moins que l'établissement travaille sur des projections par type de ressources et affiche en regard de ses priorités de développement les actions qu'elle prévoit de développer.

- Droits d'inscriptions : notre établissement a connu une augmentation de 3 327 étudiants pendant le contrat précédent et compte 33% de boursiers au global et même 39% parmi les nouveaux bacheliers. Les contraintes liées à l'espace laissent à penser que l'évolution des effectifs sera sans doute moindre sur le contrat 2016-2020 et donc que ce poste n'augmentera que modérément sauf modification de la réglementation en termes de droits nationaux. Sur le contrat précédent nous avons constaté sur ce poste une hausse des droits d'inscription de 1 000 K€ d'euros et une baisse des redevances diverses de 500 K€ (sport, bibliothèque, accès aux ressources numériques ...) soit un résultat de + 500K€.
- Formation continue : voir indicateur commun numéro 7 qui fixe une cible à 10 millions d'euros en hausse de 36% et qui liste les leviers d'action
- Taxe d'apprentissage : nous n'attendons pas d'évolution compte tenu des nouvelles règles de collecte
- Contrats et prestations de recherche : voir commentaires spécifiques sur la valorisation de notre recherche
- Subventions : une marge d'évolution ne semble pouvoir être envisagée que sur la partie recherche de ces subventions, voir commentaires spécifiques sur la valorisation de notre recherche. L'évolution sur la ligne « région » n'est qu'apparente, les montants étant à lisser sur les deux années.
- Autres ressources propres, notre établissement a déjà optimisé ses possibilités de valorisation de son patrimoine (locations d'espaces et de locaux) compte tenu de la tension sur ses locaux d'enseignement et administratifs. Il n'y a donc plus beaucoup de marge sur ce poste sauf à terme si certaines acquisitions patrimoniales sont réalisées.  
Ce poste regroupe aussi la mise à disposition de personnels qui reste marginale mais devrait se développer.  
Enfin, certaines ressources comme les droits d'inscriptions aux colloques et les chaires sont également sous cette rubrique, pour l'évolution voir également les commentaires spécifiques sur la valorisation de notre recherche.

#### Commentaires spécifiques sur la valorisation de notre recherche

L'établissement a identifié 4 leviers essentiels au développement de la valorisation de sa recherche :

- Faire du service de la recherche une véritable direction de la recherche, projet déjà largement engagé
- Renforcer la professionnalisation et l'ingénierie de projets au service des relations internationales, en lien avec le service de la recherche en interne, mais aussi avec la COMUE
- L'amélioration de l'accompagnement des personnels recherche (Enseignant chercheurs, docteurs et doctorants) dans leurs démarches pour obtenir des financements externes (contrats et prestations, réponses aux appels à projets français et européens.)
- La formation / sensibilisation des personnels recherche aux outils de financement de la recherche.

Le service de la recherche comprend depuis peu 3 personnes dédiées à cet accompagnement, une juriste (rédaction, négociation des contrats de collaboration, montage de projets), une personne plus spécifiquement dédiée au montage de projets européens et une personne chargée de l'accompagnement des doctorants.

Grâce à ces recrutements, l'établissement a vu augmenter rapidement le nombre de dépôts annuels de projets, notamment ANR (9 en 2015, 18 en 2016), et la mobilisation d'instruments à développer à Lyon 3 (INTERREG, ERC, ITN, ...) et financements de la Communauté européenne.

Par ailleurs, des projets de chaires ont émergé, elles n'ont pas toutes abouties mais elles signent une mobilisation des enseignants chercheurs pour l'obtention de financements externes.

Il est à noter que la COMUE gère également directement les fonds attribués à des projets de recherche menés à Lyon 3, il s'agit notamment de deux mobilités entrantes de post doctorants étrangers.

L'augmentation de l'activité des chercheurs en termes de dépôts de dossiers, ou de discussions avec des entreprises est constatée. Par ailleurs, la candidature IDEX lyonnaise, sera très influente à Lyon pour l'obtention de crédits recherche.

Un indicateur spécifique sur le suivi de la valorisation de la recherche est prévu et va être proposé dans le cadre de ce contrat 2016-2020.

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Lyon 3
-------	--------------------	--------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

## Description des indicateurs

Unité de mesure	<p><b>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p><b>Autres objectifs :</b> réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.  0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi  1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel  2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

## I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2015)	Commentaires établissement	Cible 2020
<p><b>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires</b> par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).</p>	<p>Fonctionnement : 99,3% Investissement : 97,5%</p>	<p>La masse fonctionnement inclut la masse personnel (99,5%) et le fonctionnement hors masse personnel (98,1%).</p> <p>Concernant l'investissement, la référence 2015 n'est pas pertinente car elle est faussée par notre consignation. Sans cette dernière, comme les années précédentes un taux faible (51% en 2013 et 65% en 2014).</p>	<p>Fonctionnement 99% Investissement 90%</p>
<p><b>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel</b>, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...</p>	<p><b>Cote : 1</b> Cellule suivi budget + PPF MS et PPI + Suivi mensuel précis de la trésorerie + Tableau de bord automatisé (BO) + Outils d'analyse (BO) + Groupe de pilotage MS et Budget avec réunions mensuelles</p> <p>Limite : la dimension prospective est encore à améliorer</p>	<p>La mise en place de la GBCP et du SI compatible permettra l'analyse infra-annuelle par un suivi mensuel des autorisations d'engagement et crédits de paiement.</p> <p>L'analyse de la trésorerie, des restes à payer, des restes à recouvrer et des principaux agrégats financiers pertinents devraient être facilitée par le nouveau SI.</p> <p>L'analyse infra annuelle du résultat, CAF et FDR est à manier avec précaution, une part importante des écritures comptables étant passées en fin d'année (écritures d'inventaire).</p>	<p>Cote : 2</p>
<p><b>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles</b> (et notamment plan pluriannuel d'investissement).</p>	<p><b>Cote : 1</b> PPI existant mais l'outil n'est pas assez fonctionnel</p>	<p>Développement d'un outil amélioré sur le plan de la fiabilisation, de l'historisation et de l'accès à l'information en cours.</p>	<p>Cote : 2</p>
<p><b>4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale</b>, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).</p>	<p><b>Cote : 1</b> Cellule suivi MS + Tableau de bord automatisé (BO) + Outils d'analyse (BO) + Groupe de pilotage MS avec réunions mensuelles</p> <p>L'établissement a déjà une action centralisée de suivi de la masse salariale, complétée par un processus de contrôle interne au sein de la DRH. Les mesures prises par l'Etat dans le cadre de la reprise d'une partie de notre dotation ne favorisent pas une prévision performante de l'exécution de notre budget (prélèvement sur fonds de roulement).</p>	<p>Deux dimensions sont à améliorer : les contrôles et la prospective.</p> <p>Une réflexion est en cours sur les conditions d'une articulation toujours plus fine du suivi de la masse salariale et du budget : le développement d'une mission d'analyse budgétaire avec les outils techniques requis est à l'étude.</p> <p>Un travail d'analyse sur les apports de SIHAM PMS est entrepris pour apprécier si cet outil est approprié à notre organisation pour aider à la réalisation de simulations et de projections à court et moyen termes. Si non l'université réfléchira à un outil spécifique.</p>	<p>Cote : 2</p>

IC 11	PILOTAGE FINANCIER (SUITE)	Lyon 3
-------	----------------------------	--------

## II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2015)	Commentaires établissement	Cible 2020
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	<p><b>Cote : 1</b></p> <p>L'actif de l'Université a été fiabilisé par l'intégration au bilan des évaluations France Domaine du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat.</p>	<p>En l'absence d'évaluation, n'ont pu être comptabilisés à ce jour : le campus de Bourg-en-Bresse, les bâtiments du Pôle Universitaire des Quais (IUT, cœur d'ilot).</p> <p>L'opération MILC reste à dénouer comptablement (intégration compte 23-travaux en cours et TVA) et juridiquement (co-affectation Lyon 2).</p> <p>L'établissement instruit l'éventualité d'une candidature à l'obtention de la dévolution du patrimoine.</p>	<p><b>Cote : 2</b></p> <p>Valorisation exhaustive du patrimoine immobilier de l'établissement.</p>
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	<p><b>Cote : 1</b></p> <p>Le CIB n'existe pas à ce jour au sens propre du terme, même si des contrôles existent de manière informelle ici et là. La réflexion débutée en 2015 sur le contrôle interne CIC et CIB ainsi que les premiers audits devraient permettre la mise en place d'un processus de contrôle interne plus impactant à partir de 2016.</p>	<p>La création du Service 3 A (amélioration continue, assurance qualité, accompagnement au changement) opérationnel mi-2016 ainsi que la mission d'audit interne effective depuis 2015 constituent des leviers d'action et de suivi sur l'ensemble des processus de l'Etablissement sans se restreindre à l'aspect comptable.</p> <p>La mise en place de la GBCP et les réponses aux recommandations des audits internes sont également des leviers importants</p>	<p><b>Cote : 2</b></p> <p>Référentiel Etablissement CIB et CIC par processus.</p>

IC 12	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Lyon 3
-------	--	--------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>18. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>19. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>20. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>21. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>22. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>23. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2015)	Cibles 2020
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	4	5

## Leviers d'action

Notre capacité à agir repose sur les forces soulignées par les experts du ministère lors de la restitution de notre visite numérique :

- Une gouvernance numérique bien établie et soutenue par la présidence
- Une cohérence globale des projets de la stratégie numérique
- Un système d'information décisionnel performant et évolutif
- Une direction numérique fédérant de nombreuses compétences métiers
- Des moyens suffisamment dimensionnés et bien optimisés pour le développement du numérique
- Un rôle moteur de Lyon 3 dans le dialogue numérique de site.

## Commentaires de l'établissement

En regard de ces forces, notre stratégie numérique doit intégrer les points de vigilance suivants :

- Une approche mutualisée à renforcer au niveau de la COMUE et à traduire par des projets opérationnels plus nombreux
- Une massification des usages pédagogiques numériques au-delà des approches pilotes actuellement mises en place
- Une forte prise en compte de la dimension conduite du changement :
  - Pour les enseignants, dans le cadre de l'appropriation de nouveaux usages et outils pédagogiques numériques,

- Pour les personnels administratifs et techniques, dans le cadre de la mise en place d'un SI Gestion global reposant sur les nouvelles solutions de l'AMUE (déploiements SIFAC GBCP, SIFAC Démat, SINAPS, SIHAM...)

IC 13	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Lyon 3
Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs	
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)	

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ;</li> <li>- détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles  U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,  S : nombre de ce même type de salles  H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : <math>(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2) = 73\%</math>.</i></p> $\frac{62\% \times 3\,000\text{ m}^2 + 79\% \times 5\,100\text{ m}^2}{8\,100\text{ m}^2}$
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016 2015)				Taux d'occupation attendu en 2020
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	38 931	33	8 349	105,3%	< 100%
Salles banalisées	185 197	200	11 649	82,7%	85%
<b>Total</b>	<b>224 128</b>	<b>233</b>	<b>19 998</b>	<b>95,1%</b>	

L'enquête immobilière 2016 sera rendue au MESR en juillet. Les chiffres connus ce jour sont ceux de 2015.

## Leviers d'action

- Recherche de nouveaux espaces selon un montage à définir. Au vu de l'augmentation constante des effectifs (+ 1000 étudiants /an), c'est le seul moyen aujourd'hui d'atteindre un objectif raisonnable d'occupation des amphithéâtres.
- Travail sur l'évolution de la pédagogie (transformation des labos de langue ou salles informatiques en salles banalisées ou multifonctions).
- Développement de la pédagogie numérique.

## Commentaires de l'établissement

L'université Jean Moulin a une pression importante sur le taux d'occupation de ces locaux. La tension est maximale sur les locaux d'enseignement de la Manufacture des Tabacs, surtout les amphis. L'Université a déjà des horaires de cours allant de 8h à 21h, et le samedi jusqu'à 17h, sans comptabiliser de pause méridienne. L'effort est important et nous ne pouvons pas contraindre encore la formation.

C'est la raison pour laquelle l'université affiche deux cibles : la première pour les amphithéâtres, où un desserrement est indispensable, la seconde sur les salles banalisées où l'utilisation sera encore accentuée bien que déjà supérieure à la cible du PLF 2015.

IC 14	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m <sup>2</sup> )	Lyon 3
-------	---	--------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	m <sup>2</sup> SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m <sup>2</sup> existants – (nombre de m <sup>2</sup> libérés + nombre de m <sup>2</sup> nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m <sup>2</sup> existants	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> libérés	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m <sup>2</sup> )
Situation initiale	Tous bâtiments établissement		109 495			
2016	Etablissement	Affectataire	109 495	0	800	110 295
2017				0	0	110 295
2018				500	1 360	111 155
2019					1 600	112 755
2020					10 000	122 755
soldes				500	13 760	13 260
Evolution des m <sup>2</sup> à l'issue du contrat			122 755			+ 13 260

**Précisions :**

Par m<sup>2</sup> libérés on entend les surfaces inutilisées qui ne sont plus occupées par une activité de l'établissement, les surfaces remises aux domaines ou cédés, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou vouées à la démolition.

Les m<sup>2</sup> nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

**Commentaires de l'établissement**

L'université Jean Moulin Lyon 3 a le ratio de m<sup>2</sup> par étudiant les plus bas de France. Au-delà des améliorations pouvant être apportées par le développement du numérique, ses besoins actuels sont évalués à environ 13 000 m<sup>2</sup> pour se situer dans la moyenne.

- 2016 : L'université Jean Moulin se voit affecter une partie du bâtiment Cavenne (site des Quais) pour ses activités.
- 2018 : Création d'un plateau de 500 m<sup>2</sup> sur le Palais de l'Université (opération campus). En parallèle, fin d'une occupation précaire sous bail commercial 500 m<sup>2</sup> (Pasteur). Aménagement de l'avant corps de la Manufacture des Tabacs : 860 m<sup>2</sup>
- 2019 : CPER Bourg en Bresse : réhabilitation de la fin du bâtiment de la Charité (1 000 m<sup>2</sup>) + réhabilitation de la Maison du directeur de la Manufacture mise à disposition de la Fabrique de l'Innovation (UdL) (600 m<sup>2</sup>)
- 2020 : L'université met en œuvre un choix issu de différents modèles de développement de l'espace : location ou construction, en réponse à ses besoins actuels.

*Ce comptage ne tient pas compte des fermetures de bâtiment qui se dérouleront chaque année pour l'opération Campus du site des Quais (entre 4 000 et 9 000 m<sup>2</sup> selon les phases).*

**VOLET SPÉCIFIQUE  
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN - LYON 3  
ANNEXE « FORMATION » ET « RECHERCHE »**

## Université Jean Moulin – Lyon 3 – FORMATION

## Annexe de l'arrêté du 24 juin 2016

Université Lyon-III

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2016-2017 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

## Diplôme(s) universitaire(s) de technologie « cursus licence »

## IUT de LYON III

<i>Spécialités</i>	<i>implantation</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
Carrières juridiques	LYON	2016-2017	5 ans	2020-
Gestion administrative et commerciale des organisations	LYON	2016-2017	5 ans	2020-
Information-Communication <u>Option(s) :</u> Communication des organisations Information numérique dans les organisations (ex Gestion de l'information et du document dans les organisations)	LYON	2016-2017	5 ans	2020-

## Diplôme d'accès aux études universitaires

<i>option</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
19990420 OPTION A		2016-2017	5 ans	2020-2021

## Capacité en droit

	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
970365 CAPACITÉ EN DROIT		2016-2017	5 ans	2020-2021

## Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

## Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
2016049 Humanités 5	SAINT-ETIENNE, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
2014156 Langues étrangères appliquées 7		2016-2017	5 ans	2020-2021
2014156 Langues, littératures et civilisations étrangères 8 et régionales		2016-2017	5 ans	2020-2021
2014157 Lettres 5		2016-2017	5 ans	2020-2021

## Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

**Licence(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
2014156 Droit 9		2016-2017	5 ans	2020-2021
2014157 Gestion 0		2016-2017	5 ans	2020-2021

**Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES****Licence(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
2014157 Géographie et aménagement 1		2016-2017	5 ans	2020-2021
2014157 Histoire 2		2016-2017	5 ans	2020-2021
2014157 Information-communication 3		2016-2017	5 ans	2020-2021
2014157 Philosophie 4		2016-2017	5 ans	2020-2021

**Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION****Licence(s) professionnelle(s)**

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20160496 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160497 Commerce et distribution		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160498 Commercialisation de produits et services		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160499 Management et gestion des organisations		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160500 Métiers de l'entrepreneuriat		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160501 Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160502 Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160503 Métiers de l'électricité et de l'énergie		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160506 Métiers de la GRH : assistant		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160504 Métiers de la communication : chargé de communication		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160505 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160507 Métiers du BTP : bâtiment et construction		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160508 Métiers du commerce international		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160509 Métiers du notariat		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160510 Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160511 Services à la personne		2016-2017	5 ans	2020-2021

**Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES****Licence(s) professionnelle(s)**

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20160512 E-commerce et marketing numérique		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160506 Métiers de la GRH : assistant		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160504 Métiers de la communication : chargé de communication		2016-2017	5 ans	2020-2021

**Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES****Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20160398 Langues étrangères appliquées	SAINT-ETIENNE, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160399 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	SAINT-ETIENNE, LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160400 Lettres	SAINT-ETIENNE, LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160401 Mondes anciens	LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160404 Traduction et interprétation	SAINT-ETIENNE, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021

**Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION****Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20160540 Comptabilité - contrôle - audit	SAINT-ETIENNE	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160541 Contrôle de gestion et audit organisationnel	SAINT-ETIENNE	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160542 Droit bancaire et financier		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160543 Droit de la santé		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160407 Droit des affaires	SAINT-ETIENNE, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160544 Droit des assurances		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160545 Droit européen		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160546 Droit fiscal		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160547 Droit international		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160548 Droit notarial		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160408 Droit privé	SAINT-ETIENNE, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160409 Droit public	SAINT-ETIENNE, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160549 Droit pénal et sciences criminelles		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160410 Droit social	LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160550 Entrepreneuriat et management de projets		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160551 Finance		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160552 Gestion de patrimoine		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160553 Gestion de production, logistique, achats		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160554 Gestion des ressources humaines		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160555 Histoire du droit et des institutions		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160414 Justice, procès et procédures	SAINT-ETIENNE, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160557 Management des systèmes d'information		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160558 Management et administration des entreprises	SAINT-ETIENNE	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160559 Management et commerce international		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160560 Management sectoriel	VET AGRO SUP LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021

20160556 Management	SAINT-ETIENNE	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160561 Marketing, vente		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160562 Relations internationales		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160418 Risques et environnement	LYON 1, LYON 2, ENTPE LYON, EC LYON, ENSM ST ETIENNE/ INSTITUT MINES-TELECOM	2016-2017	2 ans	2017-2018

**Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES****Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20160563 Archives		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160564 Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160423 Communication des organisations	LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160427 Gestion de l'environnement	LYON 2, SAINT-ETIENNE, ENS LYON, ENSM ST ETIENNE, INSTITUT MINES-TELECOM	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160428 Gestion des territoires et développement local	LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160469 Histoire de la philosophie	ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160430 Histoire	SAINT-ETIENNE, LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160433 Humanités numériques	ENSSIB LYON, LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160434 Information, communication	SAINT-ETIENNE, LYON 1, ENSSIB LYON, LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160565 Information, documentation		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160401 Mondes anciens	LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160441 Mondes médiévaux	LYON 2, CHAMBERY, EHESS PARIS, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160572 Patrimoine et musées		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160470 Philosophie	LYON 1, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160452 Sciences de l'eau	LYON 1, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160454 Sciences des religions et sociétés	LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160458 Ville et environnements urbains	SAINT-ETIENNE, ENS ARCH ST ETIENNE, ENS ARCH LYON, ENTPE LYON, LYON 2, ENS LYON	2016-2017	5 ans	2020-2021

**Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ****Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20160427 Gestion de l'environnement	LYON 2, SAINT-ETIENNE, ENS LYON, ENSM ST ETIENNE, INSTITUT MINES-TELECOM	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160418 Risques et environnement	LYON 1, LYON 2, ENTPE LYON, EC LYON, ENSM ST ETIENNE, INSTITUT MINES-TELECOM	2016-2017	2 ans	2017-2018
20160452 Sciences de l'eau	LYON 1, LYON 2	2016-2017	5 ans	2020-2021

## Université Jean Moulin – Lyon 3 - RECHERCHE

## Liste des structures de recherche

Label	Intitulé	Responsable	Tutelles	Partenaires
			Organismes	Établissements
<b>DS 6 Sciences Humaines et Humanités</b>				
EA 1663	CENTRE D'ÉTUDES LINGUISTIQUES (CEL)	Denis JAMET Michela RUSSO		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 3712	MARGE	Gilles BONNET		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 4147	ÉQUIPE DE RECHERCHE DE LYON EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ELICO)	Isabelle GARCIN- MAROU		<a href="#">U-Lyon 2</a> U-Lyon 1 U-Lyon 3 IEP Lyon ENSSIB
EA 4186	INSTITUT D'ÉTUDES TRANSTEXTUELLES ET TRANSCULTURELLES (IETT)	Gregory LEE		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 4187	INSTITUT DE RECHERCHES PHILOSOPHIQUES DE LYON (IRPHIL)	Thierry GONTHIER		<a href="#">U-Lyon 3</a>
UMR 5600	ENVIRONNEMENT, VILLE, SOCIÉTÉ (EVS)	Jean-Yves TOUSSAINT	CNRS	<a href="#">U-Lyon 3</a> U-Lyon 2 U-Saint-Etienne INSA Lyon ENSA Lyon ENS Lyon ENTPE ENSM-SE
UMR 5189	HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES (HISOMA)	Véronique CHANKOWSKI	CNRS	<a href="#">U-Lyon 2</a> U-Lyon 3 U-Saint-Etienne ENS Lyon
UMR 5190	LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHÔNE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE) (LARHRA)	Bernard HOURS	CNRS	<a href="#">U-Lyon 2</a> U-Lyon 3 U-Grenoble ENS Lyon
UMR 5648	HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE, LITTÉRATURE DES MONDES CHRÉTIENS ET MUSULMANS MÉDIÉVAUX (CIHAM)	Jean-Louis GAULIN	CNRS	<a href="#">U-Lyon 2</a> U-Avignon ENS Lyon EHSS U-Lyon 3
UMR 5317	INSTITUT D'HISTOIRE DES REPRÉSENTATIONS ET DES IDÉES DANS LES MODERNITÉS (IRHIM)	Oliver BARA	CNRS	<a href="#">ENS Lyon</a> U-Lyon 2 U-Lyon 3 U-Saint-Etienne U-Grenoble U-Clermont-2
FRE 3768	INSTITUT DES SCIENCES DE L'HOMME (ISH)	Jean-Louis GAULIN <i>(administrateur provisoire)</i>	CNRS	<a href="#">U-Lyon 2</a> U-Lyon 3 U-Saint-Etienne ENS Lyon IEP Lyon

FR 3621	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES CULTURES ET SOCIÉTÉS NUMÉRIQUES (Agorantic)	Eric TRIQUET Rachid ELAZOUZI	CNRS	<a href="#">U-Avignon</a> U-Lyon 2 U- Lyon 3 U-Aix Marseille (AMU) U-Nice Sofia Antipolis (UNS) EHESS ENS Lyon
NB : sous réserve que la convention soit signée par l'ensemble des parties prenantes.				

DS 7 Sciences Sociales				
EA 666	ÉQUIPE DE DROIT PUBLIC (EDPL)	Philippe BLACHER		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 669	CENTRE LYONNAIS D'HISTOIRE DU DROIT ET DE LA PENSÉE POLITIQUE (CLHDPP)	Louis Augustin BARRIÈRE		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 3707	ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSERAND (ELJ)	Stéphanie PORCHY SIMON		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 3713	CENTRE DE RECHERCHE MAGELLAN (MAGELLAN)	Denis TRAVAILLÉ		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 4185	ÉQUIPE DE DROIT INTERNATIONAL EUROPÉEN ET COMPARÉ (EDIEC)	Frédérique FERRAND		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 4586	FRANCOPHONIE – MONDIALISATION ET RELATIONS INTERNATIONALES	François DAVID		<a href="#">U-Lyon 3</a>
EA 4588	GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE PLURIDISCIPLINAIRE SUR L'HÔPITAL ET LES ORGANISATIONS DE SANTÉ ET LEURS RÉSEAUX (GRAPHOS)	Christophe PASCAL		<a href="#">U-Lyon 3</a>
FED 7273	MANAGEMENT ET ÉCONOMIE LYON SAINT-ETIENNE (MAELYSE)	Peter WIRTZ		<a href="#">U-Lyon 3</a> U-Lyon 2 U-Lyon 1 U-Saint-Etienne ENS Lyon EM Lyon
FED 4147	INSTITUT SUPÉRIEUR D'ÉTUDE DES RELIGIONS ET DE LA LAÏCITÉ (ISERL)	Philippe MARTIN		U-Lyon 2 U-Lyon 3 U-Saint-Etienne

DS 8 Sciences pour l'ingénieur				
FED 4161	OBSERVATOIRE DE TERRAIN EN HYDROLOGIE URBAINE (OTHU)	Sylvie BARRAUD	IRSTEA	<a href="#">INSA Lyon</a> GRAIE ECL U-Lyon 1 U-Lyon 2 U-Lyon 3 ENTPE VetAgroSup

DS 9 Sciences et technologies de l'information et de la communication				
UMR 5205	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE EN IMAGE ET SYSTÈMES D'INFORMATION (LIRIS)	Mohand-Saïd HACID	CNRS	<a href="#">INSA Lyon</a> U-Lyon 1 U-Lyon 2 U-Lyon 3 ECL

